

### ***Etats Généraux de l'Alimentation***

#### **Pour une filière durable, les coopératives laitières appellent à la cohérence dans la concrétisation des mesures annoncées**

**A l'issue de la première phase des Etats Généraux de l'Alimentation, les coopératives laitières saluent l'état d'esprit de la démarche, qui a permis d'ouvrir une discussion constructive. Elle sera néanmoins vigilante à la cohérence des mesures qui seront mises en œuvre suite aux annonces formulées par Emmanuel Macron le 11 octobre.**

*« Suite aux constats partagés en introduction du chantier 1, un défi nous a été lancé. Nous devons le relever avec deux objectifs prioritaires : se responsabiliser et répondre aux attentes de la société. Pour réussir, nous devons élaborer un schéma global cohérent. En effet, la structuration de la filière en OPC, dont les coopératives sont la forme la plus aboutie, est le socle de cette cohérence globale en permettant la contractualisation basée sur le prix de revient. Gardons cependant à l'esprit que cette approche se limite au périmètre national et est conditionnée au rééquilibrage du rapport de force des relations industrie-commerce »,* explique Dominique Chargé, Président de la FNCL.

#### **Les coopératives laitières porteuses d'ambitions pour une filière durable**

Les coopératives laitières estiment que la structuration de la filière est nécessaire pour que les producteurs soient en position de maîtrise économique de leur activité : la volonté affichée par le gouvernement de mettre les organisations de producteurs commerciales (OPC) au cœur du schéma de création de valeur est donc indispensable à la perspective d'une contractualisation basée sur le prix de revient.

Outre cette complémentarité à respecter, trois autres pistes sont à explorer pour guider le travail de la filière laitière :

- **la compétitivité**, avec le travail à mener sur **l'amélioration des coûts de production au niveau des exploitations** (jusqu'à 30% d'écart entre deux exploitations similaires sont encore aujourd'hui constatés), et la **prise en compte de tous les clients et marchés** sur lesquels nous avons à nous développer : distribution (47 % du chiffre d'affaires des coopératives) mais aussi Restauration hors foyer et industries de deuxième transformation ; en France, mais aussi en Europe et au grand export (où la France vend 4 litres de lait sur 10).
- **La réponse aux attentes sociétales**, avec la capacité de proposer des engagements clairs en matière d'environnement, de bien-être animal ou encore d'alimentation des animaux.
- **Le défi de l'Europe**, indispensable à la stabilité économique de cet ensemble, avec les nécessaires **outils de prévention et gestion de crise** à mettre en place ainsi qu'un travail sur le **droit de la concurrence**, pour permettre une plus grande structuration des filières et peser davantage sur les marchés.

## **La révision du seuil de revente à perte, une mesure utile mais insuffisante**

Concernant le projet de loi prévu pour 2018, et en relai de Coop de France, les coopératives laitières appellent à sortir de la seule logique « prix » pour arriver à une logique de « qualité - prix ».

Le seul rehaussement du seuil de revente à perte ne peut répondre à l'objectif initial des EGA visant à faire remonter la valeur aux producteurs. Il doit être accompagné :

- du respect des tarifs des fournisseurs comme base de la négociation ;
- de l'encadrement des promotions ;
- des conditions de renégociation plus réactives face aux évolutions des marchés. Cette nécessité est bien illustrée par l'actuelle crise du beurre : le prix de vente consommateur en France n'a augmenté que de 6 % en six mois alors que les cours du beurre ont bondi sur les marchés de 52 % sur la même période (mars-septembre 2017) ;
- d'un cadre d'utilisation du prix abusivement bas qui ne soit pas réservé aux seules périodes de crise ;
- du renforcement des contrôles de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) et du rôle de la Commission d'Examen des Pratiques Commerciales (CEPC).

Les coopératives laitières appellent depuis longtemps à des comportements plus responsables dans les relations commerciales : elles ne peuvent donc que soutenir le souhait d'Emmanuel Macron de voir les parties prenantes adopter un comportement plus responsable sans attendre la nouvelle loi. « *Nous avons fait le constat partagé de la nécessité de changer. Nous serons évidemment extrêmement vigilants à ce que les négociations qui s'ouvrent maintenant soient le symbole du nouvel élan de responsabilisation des acteurs* », commente Dominique Chargé, Président de la FNCL.

### **A propos de la FNCL**

*La Fédération Nationale des Coopératives Laitières (FNCL) a pour mission de représenter l'ensemble des coopératives laitières dont les métiers sont la collecte du lait et, pour la plupart d'entre elles, sa transformation en produits laitiers. La FNCL s'engage en faveur de la promotion de ce modèle économique performant, équitable et durable, qui permet l'existence d'une grande diversité de coopératives de tailles, de pratiques et de statuts différents. En France, au sein de la FNCL, 40 groupes coopératifs et près de 200 coopératives « fruitières », collectent et valorisent le lait produit par leurs associés-coopérateurs. La coopération laitière représente 55 % du lait produit et collecté, et 45 % du lait transformé pour un chiffre d'affaires de 11 milliards d'euros en 2016. Plus de 50 % des producteurs de lait en France sont les associés d'une coopérative.*

### **Contact presse – Agence Pressario**

Mélodie Deneuve – 06 89 75 30 04 / [melodie.deneuve@fncl.coop](mailto:melodie.deneuve@fncl.coop)